

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 novembre 2025

DEL20251105_112

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale, à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE,

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE,

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 6

Absents excusés avec procuration : Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET, Denise FERNANDES a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Lucas PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD a donné pouvoir à André PUGIN, Denise GERELLI-FORT a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Isabelle SAGE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ,

Absents excusés : Dominique BRAND, David DE VITO, Billy MARQUET, Valérie VACHOUX,

Absents : Anne-Marie LALLIARD, Sophie BIOLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN

[DEL20251105_112 - Budget Principal 2025 – Décision Modificative \(DM\) n°3](#)

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, Vice-Présidente en charge des Ressources

VU l'article L1612-11 du CGCT ;

VU la délibération DEL20250219_004 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 19 février 2025 portant DOB 2025 et son ROB annexé

VU la délibération 20250319_029 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 19 mars 2025 relative au Budget principal et portant approbation du Budget Primitif 2025

VU la délibération 20251001_095 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 10 octobre 2025 relative au Budget principal et portant approbation de la Décision modificative N°2 ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives interviennent en cours d'année, après l'adoption du budget primitif, aux fins d'ajustement comptable et budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes et modifient de ce fait les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles prévisions budgétaires doivent cependant respecter l'équilibre budgétaire ;

Madame la Vice-présidente expose la nécessité de modifier certains crédits budgétaires afin :

- De prévoir les crédits nécessaires au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de la maison des solidarités.

Elle propose en conséquence au Conseil communautaire d'opérer les réajustements présentés aux tableaux ci-après.

La DM n°3 telle que présentée ci-après est équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	150 000 €	
2031 – Frais d'études	150 000 €	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-150 000 €	
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	150 000 €	
TOTAL	0 €	0 €

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant légal pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/11/2025
Publié, le 12/11/2025*